

de la Commission du service civil. Je crois que le ministre devrait y réfléchir. A mon avis, l'adoption du bill est subordonnée à la constitution d'un ministère des Transports et à la nomination d'un ministre des Transports. Libres à nous de l'étudier, mais le règlement de la Chambre en interdit l'adoption.

L'hon. M. HOWE: Je m'en rends parfaitement compte, mais je ferais observer qu'il conviendrait que nous avancions dans notre besogne. La session est entrée dans son troisième mois et ce seul article nous occupe depuis près de deux heures. Certes, il conviendrait de faire le point.

M. McNEVIN: Il me semble que ces employés sont un peu dans le cas des employés des services d'entretien de la voie et de l'exploitation des chemins de fer. Je crois possible d'aboutir en l'espèce à la même stabilisation des emplois que dans le cas des chemins de fer. Il est possible de constituer un personnel permanent et je crois que nous gaspillons notre temps sur cette question.

M. WALSH: J'ai entendu avec intérêt l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) affirmer cet après-midi son droit de dicter à la Chambre la marche à suivre. Je suggérerais de frapper de sévères sanctions tout honorable député qui cherche à lui enlever cette couronne. Parlant sur la deuxième lecture de ce bill, j'ai insisté sur ce point en particulier, et je tiens à m'affirmer de nouveau. Il est bel et bon pour le ministre de la Marine (M. Howe) de contempler le tableau plaisant qu'il a à l'idée, je le sais. Je le crois sincère quand il dit que les nominations seront faites d'après un principe d'affaires, comme dans une entreprise privée. Si c'était possible, cette disposition ne serait nullement critiquée, mais c'est impossible dans les circonstances. Je pense que nous n'avons qu'à considérer l'impatience fébrile de certains membres de la droite qui semblent tant désirer l'adoption de cet article pour comprendre qu'ils comptent sur quelque profit politique. La voix douceuse et l'appétit assez aiguë, ils voient luire un âge d'or politique en ce qui concerne le favoritisme. C'est cette attitude même qui me fait croire que le ministre devrait mûrir davantage cette disposition à l'heure actuelle. Bien que je le pense sincère dans son désir d'écarter toutes les nominations du favoritisme politique, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'est pas établi sur un terrain solide. Au cours de ses observations, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a dit que cette mesure législative était présentée à cause de l'incompétence des diverses commissions des ports. Je ne crois pas qu'il ait voulu employer cette expression, et je sais que ce n'est pas cette raison particulière qui a porté le ministre

à déposer ce projet de loi. Nous avons eu dans le passé des commissions des ports éminemment compétentes.

M. WOODSWORTH: L'honorable député veut-il me permettre de l'interrompre? J'avais à l'idée la déclaration du ministre lui-même qui a dit:

J'y découvre l'abus le plus éhonté de confiance publique qu'il m'ait été donné de voir dans toute ma vie. J'estime qu'il conviendrait de le consigner dans le hansard, afin que le peuple de ce pays soit instruit au sujet des commissions de port. Cependant, je répuge à le faire car le peuple en tirerait une conception bien malheureuse de l'administration de la chose publique.

C'est sur ces paroles que s'appuie ma déclaration.

M. WALSH: Apparemment, l'honorable député a oublié que le ministre de la Marine a semblé faire certaines restrictions mentales, puisqu'il a mitigé la déclaration que l'honorable député vient de citer.

M. WOODSWORTH: J'ai écouté ses remarques et je n'ai pas constaté qu'il ait mitigé en quoi que ce soit sa déclaration.

M. WALSH: Je suppose que la déclaration a été mitigée, car on ne peut guère s'attendre que le ministre de la Marine maintiendrait sous cette forme particulière une dénonciation aussi violente des précédentes commissions de ports. Je veux simplement me déclarer résolument opposé à cet article, bien que, de façon générale, je sois en faveur du principe de ce bill. De même que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord et d'autres qui ont exprimé leurs opinions, j'espère qu'on trouvera le moyen d'éliminer tout favoritisme politique de l'administration de nos ports nationaux. Si on peut le faire, on économisera beaucoup d'argent et les choses iront beaucoup mieux.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1936-1937

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1937. M. l'Orateur lit ce message à la Chambre.

L'hon. M. DUNNING: En proposant que ce budget supplémentaire soit renvoyé au comité des subsides, j'aimerais, si on me le permet, ajouter quelques mots d'explication. Le budget supplémentaire spécial a trait aux dépenses que le Gouvernement juge bon de faire à cause des conditions existantes; il est différent du budget principal des dépenses qui lui s'applique à ce que l'on pourrait appeler les